

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 novembre 2024 - Délibération n° 2024/11/02

Objet : Plan de financement pour la mise en œuvre de la phase 2 du CTMA Vienne amont (2024-2029)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, à seize heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 19 novembre 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^{ent} présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY - Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE

Etai^{ent} excusés : Pierre-Marie NOURRISEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 mars 2023 validant le programme de travaux du CTMA Vienne amont 2024-2029 ;

Vu la signature du CTMA Vienne amont 2024-2029 en date du 24 janvier 2024 ;

La Communauté de communes Creuse Sud – Ouest est maître d'ouvrage du CTMA Vienne Amont depuis plus de 10 ans. Elle intervient sur les milieux aquatiques de ce bassin versant depuis le début des années 2000 via les premiers Contrat Restauration Entretien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

M. le Président présente les travaux prévisionnels, principalement programmés sur la masse d'eau du Cheissoux, sur les communes d'Auriat, de St Moreil et de St Priest Palus qui ont commencé en 2024. D'autres travaux sont programmés sur les masses d'eau du Pic et de la Mourne.

Les travaux sont regroupés autour de 3 thématiques :

- Les aménagements agricoles avec la réalisation d'abreuvoirs (plusieurs techniques seront proposées), de passages à gué et la mise en place de clôtures (plusieurs possibilités seront proposées).

Ainsi, il est prévu la réalisation de 15 abreuvoirs, 28 passages à gué, 3 passerelles, une ½ buse PEHD et la mise en place de près de 15 000 ml de clôtures.

- La renaturation/restauration de cours d'eau avec la récréation de lit mineur de cours et la gestion d'embâcles.

Ainsi, il est prévu que les travaux de renaturation de cours d'eau concernent 150 ml de cours d'eau. Une renaturation de berges (58 ml) et du débroussaillage sélectif (150 m) accompagneront. Deux embâcles seront gérés (retrait total ou partiel).

- La continuité écologique avec l'aménagement et/ou l'effacement d'

Dans le cadre de la cellule d'animation des propriétaires de plans d'eau, il est programmé 4 études d'aide à la décision qui pourront être suivies de travaux selon les choix faits par les propriétaires (cf règlement d'intervention de la collectivité sur les étangs).

Une étude d'aide à la décision a été menée sur la masse d'eau de la Mourne (Mourne, ruisseau du Verger et affluents) durant le CTMA précédent. Parmi tous les ouvrages concernés, trois ont fait l'objet d'études complètes. Les propriétaires de ces ouvrages ont choisi les scénarios correspondant à l'aménagement des ouvrages. En 2025, un passage busé sera remplacé par un pont cadre.

Considérant le plan de financement prévu à la phase 2 du CTMA Vienne amont (2024-2029) suivant :

Thématiques	Types de travaux et/ou actions	Phase 2 prévisionnelle		Agence de l'eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle Aquitaine		Département de la Creuse		Communauté de communes Creuse Sud-Ouest	
		Quantité prévisionnelle	Montant prévisionnel en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant d'aides prévisionnelles en € TTC	Taux d'aides sollicités (%)	Montant de reste à charge en € TTC
Aménagements agricoles	Abreuvoirs	15	32 798	43	13 950	20	6 560	16	5 239	21	7 049
	Passages à gué	28	36 967	43	15 843	20	7 393	16	5 809	21	7 922
	Passerelles	3	5 472	50	2 736	20	1 094	10	547	20	1 095
	1/2 buse PEHD	1	1 680	50	840	20	336	0		30	504
	Clôtures	14 730	41 991	21	8 980	20	8 398	33	13 812	26	10 801
Renaturation	Renaturation cours d'eau	150	8 100	50	4 050	20	1 620	10	810	20	1 620
	Renaturation berges	58	5 011	50	2 506	20	1 002	10	501	20	1 002
	Débroussaillage sélectif	300	900	50	450	20	180	10	90	20	180
	Gestion embâcles	2	288	0	0	20	58	50	144	30	86
Continuité écologique	Études aide décision	4	24 000	90	21 600	10	2 400	0		0	0
	Travaux étangs		76 000	90	68 400	10	7 600	0		0	0
	Aménagement passage busé	1	40 000	50	20 000	20	8 000	10	4 000	20	8 000
Total travaux			273 207	58	159 355	16	44 641	11	30 952	14	38 259
	Suivi IPR	1	2 000	50	1 000					50	1 000
	Communication		8 000	50	4 000					50	4 000
Total phase 2			283 207	58	164 355	16	44 641	11	30 952	15	43 259

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- valide le plan de financement relatif à la mise en œuvre de la phase 2 du CTMA Vienne amont (2024-2029)
- autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Creuse conformément au plan de financement présenté,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,
- autorise le Président à engager les crédits nécessaires,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

